

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE DONZY

Séance publique du 29 août 2016

Procès-verbal

Le Conseil Municipal de la ville de DONZY s'est réuni en mairie, salle du Conseil Municipal, le lundi 29 août 2016, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JACOB, maire.

Présents : M. JACOB Jean-Paul, Maire, Mmes : FRÉMION Geneviève, HENNO Inès, LURIER Marie-France, NARCY Nicole, ROY Christine, SALVARANI Marie-Noëlle, TASSERIE Monique, TURPIN Christine, MM : BARJOT Jean-Maurice, BELAUD Dominique, BLANCHARD Roger, LORTHIOIR Jean-Pierre, MATHIEU Benoit, RICARD Patrice
M. PHILY Alain, *arrivé à 19h30*

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme THILL Marie-Hélène à Monsieur Alain PHILY, M. KLEINPETER Jean-Pierre à M. Jean-Maurice BARJOT

Absente : Mme Aurélie HENRI

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16 puis 17 à partir de 19h30
- Votants : 16 (2 procurations)

Ouverture de la séance : 18h30

Monsieur Roger BLANCHARD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il va procéder au tirage au sort des jurés d'assises, avant de reprendre l'ordre du Conseil Municipal.

Les jurés d'assises une fois désignés devant les membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire, après avoir listé les absents ayant donné procuration, a ensuite rappelé l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- Attribution du marché de restauration scolaire,
- Fixation du tarif du repas pour la restauration scolaire,
- Fixation du tarif de l'aide aux devoirs,
- Fixation du tarif de la garderie périscolaire,
- Informations sur le rapport annuel du service des déchets,
- Informations sur le rapport annuel du service assainissement,
- Informations sur le rapport annuel du service d'eau potable.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

En préambule, Monsieur le Maire demande aux membres de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu et le procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu et le procès-verbal de la séance précédente ont été adoptés à l'unanimité.

2016-034 - Attribution du marché de restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée a été publié le 10/06/2016 sur la plateforme e-bourgogne sous l'appellation : fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire.

La Commission des procédures adaptées, qui s'est réunie le 26 juillet 2016, a étudié l'unique dossier transmis en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références, de la qualité et de la valeur technique de l'offre et du montant de la prestation à réaliser.

Les conditions du marché étant réunies, elle propose d'attribuer le marché à SOGIREST, conformément aux critères d'attribution fixés par le règlement de consultation, pour un prix de repas unitaire fixé à 2,39 € HT, soit 2,52 € TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'entériner l'avis de la commission des procédures adaptées et ainsi d'attribuer à SOGIREST la prestation de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces du marché et tous les documents nécessaires à la réalisation de la prestation,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire est attribué à SOGIREST. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché et à inscrire les dépenses correspondantes au budget de la commune.

2016-035 - Fixation du tarif du repas pour la restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un repas à la cantine municipale est facturé aux familles 3,00 € par enfant.

Afin notamment de prendre en compte l'évolution des coûts de fonctionnement de ce service, il propose au Conseil Municipal d'actualiser le prix du repas et de porter son montant à la somme de 3,10 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le prix du repas de la cantine municipale à la somme de 3,10 € par enfant.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le tarif de restauration scolaire est fixé à 3,10 € par repas pour l'année 2016-2017.

2016-036 - Fixation du tarif de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le service de garderie périscolaire a été mis en place à compter de 2009. Depuis l'instauration des temps d'activités périscolaires (TAP) à la rentrée scolaire 2014-2015, elle est organisée comme suit :

- lundi/jeudi: 7h30 à 8h30 / 16h30 à 18h30
- mardi/vendredi: 7h30 à 8h30 / 15h30 à 18h30
- mercredi: 7h30 à 8h30 / 12h00 à 12h30

Il indique par ailleurs que le prix de l'heure de garderie par enfant est actuellement fixé à 0,80 €, toute

heure commencée étant due, et le prix de la demi-heure de garderie par enfant le mercredi de 12h00 à 12h30 à 0,40 €.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir pour la rentrée 2016-2017 le prix de l'heure de garderie par enfant à **0,80 €**, toute heure commencée étant due, et le prix de la demi-heure de garderie par enfant le mercredi de 12h00 à 12h30 à **0,40 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix de l'heure de garderie par enfant à **0,80 €**, et le prix de la demi-heure de garderie par enfant le mercredi de 12h00 à 12h30 à **0,40 €**.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le tarif de garderie fixé à 0,80 € de l'heure matin et soir et à 0,40 € le mercredi est maintenu.

2016-037 - Fixation du tarif de l'aide aux devoirs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N° 21 du 6 avril 2010 instaurant un service d'aide aux devoirs les lundi et jeudi de 16h30 à 18h00 à l'Ecole Primaire.

Il indique par ailleurs que le prix de la séance par enfant est actuellement fixé à 1,00 €.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir pour la rentrée 2016-2017 le prix de séance de l'aide aux devoirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix de la séance de l'aide aux devoirs à 1,00 €.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le tarif de l'aide aux devoirs fixé à 1,00 € la séance est maintenu.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les travaux de remplacement des toilettes de l'école maternelle, effectués à la demande du directeur de l'école sont achevés.

Toujours dans le domaine des travaux relevant de la gestion communale, Monsieur le Maire fait part d'une sollicitation d'un couple de locataires des logements de la rue Frappier Saint Martin, en l'occurrence Monsieur RENARD et Madame ROUX. Le ballon d'eau chaude de leur logement n'arrive plus à produire, en raison d'un important entartrage.

Une solution d'installation d'un kit anti-tartre a été proposée, pour un montant de 309,98 €.

Il propose aux membres d'approuver cette dépense. Si cette solution s'avère efficace, il propose de l'étendre à l'ensemble des logements.

Les membres approuvent ce devis.

- Informations sur le rapport annuel du service d'eau potable.

Monsieur le Maire fait part aux membres de l'assemblée d'une amélioration très sensible du rendement, une importante fuite ayant été détectée et réparée. Le rendement actuel s'élève à près de 80 %.

Le contrat d'affermage arrive à échéance en octobre/novembre 2016.

Il signale que la compétence « eau » doit revenir aux communautés de communes en 2020.

Le contrat d'affermage avec la SAUR sera renouvelé pour un an et informe que des contacts ont été pris avec le syndicat d'eau de Varzy pour étudier une autre forme d'.

Aucune question n'étant posée sur le rapport et sur l'exposé de M. le Maire, le sujet suivant est abordé.

- Informations sur le rapport annuel du service des déchets

Monsieur le Maire donne la parole à M. Dominique BELAUD qui informe le Conseil qu'une amélioration du tonnage de déchets collectés a été constatée.

L'année 2015 a été marquée par la vente de batteries.

Il signale que des vols ont été à déplorer.

- Informations sur le rapport annuel du service assainissement

Monsieur Dominique BELAUD informe les membres de l'assemblée qu'il ne sera effectué aucune opération conséquente pour cette année, la compétence assainissement étant transférée au groupement des communautés de communes en 2017.

- Vidéo-protection

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude sur la vidéo-protection sur le territoire de la commune a été lancée. Il informe qu'il va rencontrer le gendarme référent de ce dossier cet automne.

- Utilisation des infrastructures de la commune

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils savent s'il existe toujours une équipe de foot à Donzy.

Madame Christine ROY répond qu'elle est allée à la dernière assemblée générale où elle a cédé sa place de trésorière.

Le bureau étant reconduit, le club est encore en activité.

Monsieur le Maire explique alors que Monsieur Alain PHILY lui a écrit l'informant que la section foot de l'ESD n'existe plus, les joueurs ayant signé dans d'autres clubs.

Monsieur le Maire se montre opposé à ce que des matchs se jouent sur le terrain à Donzy, alors que les joueurs ont été débauchés par d'autres clubs.

Monsieur Alain PHILY arrivé à 19h 25, s'excusant de son retard auprès de l'assemblée.

Il prend la parole et explique qu'il souhaite rencontrer Morgan BROT, président du club de foot en présence de Monsieur le Maire.

Il demande en effet qu'une liste des membres de l'équipe de foot lui soit produite pour lui permettre de les inscrire à l'UFOLEP (Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique), pour des questions d'assurance.

Il indique qu'il est favorable à une démarche d'entente.

Il précise qu'il a été porté à sa connaissance que le club de Saint-Père compte sur le stade de Donzy pour faire jouer ses séniors.

Madame Christine ROY propose de rencontrer le président du club de foot de Donzy pour savoir où les joueurs vont prendre leur licence.

Monsieur le Maire signale que la ville de Cosne sur Loire souhaite que chaque section soit organisée en association et que l'ensemble des associations constituent l'omnisport.

Monsieur le Maire suggère qu'une réflexion identique soit engagée à Donzy.

- Rentrée scolaire

Monsieur le Maire informe les membres que 158 élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine.

Monsieur Patrice RICARD demande si des changements sont intervenus dans l'équipe enseignante.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Il informe que le demi-poste demandé a été refusé pour des raisons d'effectifs insuffisants.

Il indique qu'il va relancer l'inspection académique au vu des nouveaux effectifs.

Il informe les membres de l'assemblée qu'il ne répercute pas le coût de fonctionnement de la scolarité des élèves inscrits à Donzy sur leur commune d'origine, disposant d'écoles pouvant les accueillir.

Il explique en effet que ce choix de scolarisation est souvent fait par les parents, pour des raisons de proximité du lieu d'habitation ou du lieu de travail.

Il relève par ailleurs que les services périscolaires offerts aux élèves représentent une forte attractivité pour l'école de Donzy, par conséquent pour la commune.

Madame Christine ROY informe que les activités périscolaires sont calées, les animateurs mis en place.

L'année scolaire 2016-2017 se verra marquée par le lancement d'une activité rugby et d'une activité hip-hop.

Monsieur Alain PHILY fait part de sa demande réitérée d'aménagement des bureaux pour l'ESD.

Monsieur le Maire indique que ces travaux doivent faire l'objet d'une programmation budgétaire.

Monsieur PHILY évoque le problème d'insalubrité des sanitaires du gymnase. S'agissant de toilettes turques, les enfants sont réticents à les utiliser car ils ont peur.

Monsieur le Maire répond qu'il est conscient du problème mais que la question du respect des lieux incombe aux seuls utilisateurs.

Ce bien transféré à la commune en 2017, il propose de prévoir d'inscription de cette dépense au budget communal 2017.

Monsieur le Maire évoque ensuite qu'il a été sollicité pour l'autorisation de l'installation d'un échafaudage à la Grande Rue, pour la réfection de la maison à colombages. S'agissant de l'endroit le plus étroit de la rue, une interdiction de passage s'avère nécessaire.

L'interdiction de passage s'applique depuis la place du marché. Cette restriction s'applique aux camions et aux camionnettes. Les riverains pourront néanmoins passer, mais ne pourront faire demi-tour. La rue sera donc placée en sens interdit sauf riverain et en voie sans issue. Les travaux doivent débuter le 5 ou 6 septembre 2016.

Monsieur le Maire interpelle l'assemblée pour de nouvelles questions.

Monsieur Alain PHILY demande si le vote du tarif de la cantine, auquel il n'a pas assisté, est conforme à la discussion tenue en commission d'appel d'offres. Dans l'affirmative, il indique qu'il est bien entendu favorable à ce vote, correspondant aux propositions arrêtées lors de ladite commission.

Plus personne ne demandant la parole et tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, M. le Maire a levé la séance.

Fin de séance : 20h35